



DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONNIERES
Séance du 5 mars 2026

Le cinq mars deux mille vingt-six à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Monnières, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle Henri Gaborit, sous la Présidence de séance de Monsieur Stéphane ENTÈME, Maire.

Date de convocation : 27/02/2026

Nombre de membres en exercice : 13 - Présents : 11 - Votants : 13

Présents : M Stéphane ENTÈME, Maire, Mme Françoise MÉNARD, M Benoît COUTEAU, M Vincent CAILLÉ, Mme Sylvie CHATELLIER adjoints au Maire, M. Pascal BOUTON, Mme Marie-Louise LOUVEAU de la GUIGNERAYE, M Sébastien BESSON, Mme Hélène QUÉMÉRÉ, M Richard LOPEZ, M Rodolphe BORRÉ

Absents excusés : Mme Servane CHESNEAU (pouvoir donné à Mme Hélène QUÉMÉRÉ)
Mme Gwladys ROUSSEAU (pouvoir donné à Mme Françoise MÉNARD)

Secrétaire de séance : M Rodolphe BORRÉ

2026-03-05-002 – Affectation des résultats anticipés du budget 2025 du budget principal de la commune

Vu, l'article L.2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que l'année 2025 présente les résultats suivants :

- un excédent de fonctionnement annuel de 237 779,11 € et une épargne de fonctionnement reportée de 2024 de 1 398 262,46 € soit un excédent de fonctionnement cumulé à la fin d'année 2025 de 1 636 041,57 €
- un déficit d'investissement annuel de – 532 274,49 € et un déficit d'investissement reporté de 2024 de – 991 484,19 € soit un déficit de la section d'investissement cumulé de à la fin d'année 2025 de – 1 523 758,68 €.

Considérant que les restes à réaliser de l'année 2025 sont les suivants :

- 58 869,78€ de dépenses d'investissements inscrites en reste-à-réaliser
- 586 913,27 € de recettes d'investissements inscrites en reste-à-réaliser

Soit un solde positif de restes-à-réaliser de 528 043,49 €.



2025	Fonctionnement	Investissement
Résultat de l'année	237 779,11 €	-532 274,49 €
Résultat N-1	1 398 262,46 €	-991 484,19 €
Résultat cumulé	1 636 041,57 €	-1 523 758,68 €

Solde RAR 2025 528 043,49 €

Besoin de financement investissement (1068 au minimum) -995 715,19 €

Il est proposé d'affecter les résultats de la manière suivante :

- 995 715,19 € à la section d'investissement au 1068 pour couvrir le déficit de la section d'investissement
- 640 326,38 € à la section de fonctionnement (002 – Excédent de fonctionnement reporté).

Affectation du résultat anticipé 2025

002 - Résultat reporté en fonctionnement	640 326,38 €
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	995 715,19 €
001 - Résultat reporté en investissement	-1 523 758,68 €

Les propositions de reprises anticipées sont votées par le conseil municipal comme présenté ci-dessus à l'unanimité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Registre certifié conforme,

Le secrétaire de séance
Rodolphe BORRE

Le Maire
Stéphane ENTÈME